

Call for Expression of Interest

Renforcement de la résilience du système d'alimentation en eau potable, hygiène et assainissement en faveur des réfugiés et populations hôtes

HCR/TCD/2024/002

1 Timeline

Posted	Aug 7, 2024
Clarification Request Deadline	Aug 15, 2024
Application Deadline	Sep 5, 2024
Notification of Results	Oct 1, 2024
Start Date	Jan 1, 2025
End Date	Dec 31, 2028

2 Locations

- A Chad
 - a Batha Region

3 Sector(s) and area(s) of specialization

- A WASH and Environment
 - a Basic sanitation
 - b Hygiene
 - c WASH in emergencies
 - d Water

4 Issuing Agency

UNHCR

5 Project Background

Le Tchad fait face à plusieurs conflits dans le Sahel, le Bassin du Lac Tchad, l'ouest du Darfour et la République centrafricaine, créant une situation complexe et difficile pour le pays. Malgré ces défis permanents, le Tchad a toujours été une terre d'asile pour les personnes en besoin de protection internationale. Au 30 juin 2024, 1 205 686 réfugiés sont installés au Tchad, parmi eux les Soudanais, les Centrafricains, les Nigériens et les Camerounais, ainsi que des personnes déplacées internes et des retournes. La plupart de ces personnes vivent dans les sites aménagés, dont certains ont été établis depuis plus de 20 ans. L'afflux récent de plus de 617,013 réfugiés en provenance du Soudan a encore créé plus de pression sur l'environnement local déjà à rude épreuve dans l'est du Tchad. La situation au Soudan reste tendue, entraînant plus de réfugiés fuyant vers le Tchad. Le Gouvernement et le HCR prévoient plus

d'arrivées et se préparent à répondre efficacement à ce nouvel afflux. Les nouveaux arrivants, dont beaucoup sont des femmes et des enfants, vivent dans des abris de fortune sous des arbres avec un accès limité à l'eau potable et aux installations. Sur la base des orientations des autorités locales, le HCR continue de relocaliser les nouveaux arrivants de la frontière vers les sites aménagés, pour leur offrir de meilleures conditions de vie. En ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable, hygiène et assainissement, globalement, seul 79,8% des réfugiés ont accès aux services de base en eau potable, ce qui est encore loin de standards acceptables qui est d'au moins 90%. Il existe également une disparité significative dans l'accès à l'approvisionnement en eau dans différentes zones d'interventions. À l'est, les réfugiés soudanais continuent de rencontrer des problèmes critiques d'accès à l'eau, avec seulement 11,2 litres par personne et par jour, et encore moins pour les nouveaux arrivants. Dans Wadi Fira et Ennedi Est, l'accès à l'eau potable varie de 6 à 10 litres par personne et par jour. La stratégie pluriannuelle du HCR pour le Tchad de 2025 à 2028 est guidée par une vision claire : les personnes déplacées de force et apatrides doivent trouver une protection juridique, accéder à leurs besoins de base et bénéficier de voies vers des solutions durables leur permettant de reconstruire leur vie avec dignité. Cette vision se concentre sur le renforcement des cadres de protection et la promotion de l'intégration socio-économique grâce à une approche coordonnée entre l'aide humanitaire et le développement à long terme. Les approches sectorielles EHA restent l'inclusion dans les services, le renforcement de la gestion communautaire, l'autonomisation des bénéficiaires, la coordination et le partenariat avec les acteurs de développement. Les problèmes prioritaires que le prochain partenariat devra gérer comprendront: le redimensionnement et la réhabilitation des réseaux d'eau dans les anciens sites de la zone de l'est, l'amélioration de la desserte en eau potable dans les nouveaux sites de réfugiés soudanais, la solarisation des points d'eau pour réduire les coûts de fonctionnement des stations de pompage et promouvoir des actions climatiques, l'établissement de nouveaux forages et la transformation des pompes manuelles en points d'eau solaires. Aussi la gouvernance de la gestion du secteur de l'eau restera une priorité transversale dans la mise en œuvre de projet au niveau de chaque site des réfugiés. De plus, un système de suivi piézométrique des eaux souterraines sera renforcé dans les zones d'installation des réfugiés. A cela s'ajoute la construction des seuils d'épandage dans divers sites pour augmenter la recharge des eaux souterraines et améliorer la résilience des réfugiés et des communautés d'accueil grâce à la création des interventions de renforcement des moyens de subsistance et la production animale. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces interventions WASH, les principales structures gouvernementales avec lesquelles le HCR et ses partenaires interagissent sont la CNARR et le ministère de l'Eau et de l'énergie. A ce titre un protocole de collaboration a été signé entre le HCR et le ministère de l'Eau pour renforcer la collaboration dans la mobilisation de ressources, la gouvernance du secteur de l'eau dans les zones d'installation des réfugiés, le renforcement des capacités afin de satisfaire les besoins en eau, hygiène et assainissement des réfugiés et populations hôtes. En ce qui concerne l'assainissement, la couverture en latrine reste encore faible à l'Est, avec 41% des ménages disposant de leur propre latrine. Les prochains projets visant les sites des réfugiés soudanais continueront à soutenir les ménages sans latrines par le biais de projets de construction de latrines pilotés par la communauté. La stratégie mettra également l'accent sur l'importance de la promotion de l'hygiène et de la communication pour le changement de comportement afin de garantir la durabilité

6 Expected Results

Impact Recherché : D'ici 2028, les conditions de vie des personnes déplacées de force et des personnes à risque d'apatridie au Tchad, y compris les communautés d'accueil, sont améliorées grâce à un accès sûr et équitable aux services de base, y compris les services publics de l'État. Effet Escompté : Les personnes déplacées de force et apatrides ont accès aux services d'eau et d'assainissement, y compris la promotion de l'hygiène. Produit 1 : L'accès à l'eau potable est amélioré grâce à la construction/réhabilitation de systèmes d'eau, au renforcement du système de gouvernance de l'eau et à la garantie de la résilience des zones d'accueil des réfugiés face au changement climatique. Les résultats spécifiques suivants sont attendus : • Les réseaux d'alimentation en eau potable existant dans les différents sites et villages d'accueil sont renforcés et fonctionnels • Les nouveaux points d'eau sont construits selon les procédures standards du HCR et les normes nationales dans les différents sites et villages d'accueil y compris dans les lieux publics (centre de santé, écoles etc.) • Le traitement de l'eau est maintenu fonctionnel dans tous les sites et villages d'accueil • Le monitoring de la qualité de l'eau est opérationnel et vérifiable • La gouvernance du secteur de l'eau est renforcée en collaboration avec le ministère de l'eau et ses démembrés • Le cadre légal et réglementaire relatif à la gestion de l'eau est vulgarisé auprès de tous les acteurs intervenant dans la mise en œuvre des interventions eau, hygiène et assainissement dans les sites et villages d'accueil. • Les stocks de contingence sont constitués par zone pour la réponse en cas d'urgences

Produit 2 : L'accès aux services d'hygiène et d'assainissement est amélioré grâce à la construction d'infrastructures sanitaires, à la promotion de l'hygiène et à la distribution de kits d'hygiène et d'assainissement. Les résultats spécifiques suivants sont attendus : • Les ménages des camps et villages d'accueils construisent et réhabilitent leurs latrines familiales • Les latrines et douches communautaires sont

construites/réhabilitées • La gestion communautaire des infrastructures d'eau et d'assainissement est assurée dans tous les sites et villages d'accueil. • La promotion des bonnes pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement est effective sur tous les camps et villages d'accueil. • La gestion des ordures ménagère est renforcée (collecte, le transport et le recyclage ou l'élimination) • Les enquêtes sur les connaissances CAP sont conduites chaque année sur les sites une fois par an selon les procédures et outils développés par le HCR Produits 3 : Le gouvernement avec l'appui des acteurs humanitaires et de développement mobilisent des ressources pour mettre en place les systèmes d'alimentation en eau durables. Le résultat spécifique suivant est attendu : • Les systèmes d'approvisionnement en eau potable sont renforcés et progressivement solarisés • Les seuils d'épandage et autres ouvrages hydraulique durables sont construits

7 Indicative Budget

-

8 Other Information

Instructions de soumission Les partenaires potentiels sont encouragés à élaborer leurs notes conceptuelles en mettant en avant leurs avantages comparatifs, notamment leur capacité d'accès géographique et leur expertise démontrée pour les activités proposées. Les notes conceptuelles doivent inclure une description détaillée de toutes les activités proposées pour chaque zone géographique. Les organisations intéressées doivent soumettre une note conceptuelle succincte, ne dépassant pas 04 pages, avec un budget détaillé en dollars américains. Pour la note conceptuelle, la police à utiliser est Arial, taille 11, avec un maximum de 4 pages. Les organisations qui ne respecteront pas la police, la taille de la police et le nombre de pages perdront 05 points. Les organisations nationales et internationales intéressées au Tchad sont invitées à soumettre les documents suivants : Les organisations qui ne soumettront pas l'un de ces documents mentionnés ci-dessous perdront 1 point pour chaque document non joint lors de l'évaluation globale des critères. 1. Note conceptuelle détaillée selon le modèle fourni (Annexe 1). 2. Budget détaillé en dollars américains. 3. Manuel de protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS). 4. Certificat d'enregistrement valide de l'ONG. 5. Profil de l'ONG. 6. Manuel de passation de marchés (si non inclus dans le Manuel de procédures administratives et financières). 7. Manuel de procédures administratives et financières. 8. Manuel et guide de sécurité. 9. Manuel de prévention des fraudes (si non inclus dans le Code de conduite). 10. Code de conduite. 11. Les partenaires potentiels qui n'ont pas travaillé avec le HCR doivent soumettre un rapport d'audit/des états financiers (de préférence pour les trois dernières années) réalisés par un cabinet d'audit indépendant ; 12. Expérience passée de l'organisation et programmes en cours répondant aux besoins des réfugiés avec le HCR ou d'autres donateurs Toutes les organisations doivent s'inscrire sur le portail des partenaires des Nations Unies et télécharger leurs documents sur <https://unpartnerportal.org> au plus tard le 31/08/2024. 1. Toutes les organisations candidates doivent garder le même titre de projet, postuler pour tous les secteurs énumérés et pour toutes les zones d'intervention mentionnées. Si une organisation candidate ne postule pas pour tous les secteurs de ce projet et pour toutes les zones, sa soumission sera automatiquement disqualifiée. 2. Le HCR encourage l'utilisation du CASH en tant que modalité prioritaire pour toutes les assistances matérielles ou les distributions destinées aux ménages ou aux individus. Ici le lien pour accéder à la politique de transferts monétaires de 2022-2026 du HCR et en annexe la note d'orientation pour le Tchad. Le processus de sélection sera mené de manière objective, cohérente et transparente. Les résultats seront communiqués à toutes les organisations candidates. Pour toute question, veuillez contacter Mme. Tetiana Burkat @burkat@unhcr.org en copiant M. Jimmy Henry NYINGCHO @nyngcho@unhcr.org

9 Selection Criteria

Name	Description	Weight
------	-------------	--------

Other	<p>Capacité opérationnelle et technique : Les partenaires doivent prouver leur capacité à mettre en œuvre des projets dans les secteurs concernés. Cela inclut la disponibilité de ressources humaines qualifiées et une expertise technique pertinente pour mener à bien les activités proposées. Paramètres d'évaluation : 1. Expertise avérée dans le domaine (années d'expérience dans le domaine dans différentes opérations) ; 2. Expertise avérée des tâches similaires avec le HCR dans la sous-région 3. Méthodologie de mise en œuvre du projet ; 4. Aptitude/profil du personnel par rapport au secteur d'activité ; 5. Aptitude à mettre en place des pratiques novatrices ; 6. Culture d'entreprise orientée vers la formation du personnel. 7. Capacités avérées en termes d'accès ; Intégration des mesures pour inclure la durabilité environnementale dans les activités proposées. Les considérations environnementales sont alignées sur les objectifs du HCR en matière de : Strategic Framework for Climate Action.</p>	20
Other	<p>Gestion de projet : Capacité à réaliser les changements voulus à travers le projet, mécanismes de reddition de comptes et bonne gestion financière, en tenant compte des résultats de contrôle des précédents projets financés par le HCR, du rendement passé et du contrôle externe des états financiers des partenaires, le cas échéant. Les recommandations d'audits antérieurs pourront être utilisées. Paramètres d'évaluation : 1. Respect de l'orthodoxie administrative, comptable et financière régissant la gestion des projets ; 2. Mise en place de mécanismes de contrôle et d'audit interne pour s'assurer de la bonne gestion des ressources ; 3. Pratiques de gestion financières / comptables / administratives en conformité avec les recommandations des auditeurs ; 4. Mise en place de mécanismes de contrôle interne rigoureux ; 5. Capacité à soumettre des rapports répondant aux normes requises dans les délais impartis ; 6. Flexibilité dans la mise en œuvre des programmes ; 7. Optimisation des coûts/charges opérationnel(les) (rationalisations du coût du personnel et autres charges). Faire la preuve des résultats de contrôle satisfaisants des précédents projets financés par une Agence des Nations Unies ou tous autres bailleurs de fonds.</p>	10
Other	<p>Expérience et présence locale et dans la sous-région: programme dans la zone d'opération ou en cours avec le HCR dans la sous-région; connaissance du milieu ; engagement envers les réfugiés et des autres personnes prises en charge ; confiance des communautés locales ; présence dans les localités ; politique du partenaire envers les communautés locales ; mécanismes de plaintes des personnes prises en charge ; appui à l'auto-gestion communautaires des personnes prises en charge et d'autres facteurs qui faciliteraient l'accès et la meilleure compréhension des personnes prises en charge et qui permettraient de réduire les difficultés administratives. Paramètres d'évaluation : 1. Programme en cours dans la zone d'opération/sous-région 2. Politique du partenaire relative aux relations communautaires 3. Mécanismes de gestion plaintes des personnes prises en charge Compréhension des personnes prises en charge et qui permettrait de réduire les difficultés administratives</p>	10
Other	<p>Rapport qualité-coût : Contribution évidente et documentée aux ressources du projet en espèces ou en nature (par exemple ressources humaines, fournitures et / ou équipements) par le partenaire actuellement disponible (ou potentiellement mobilisé par le partenaire) afin de compléter les ressources du HCR. Paramètres d'évaluation : 1. Ressources en numéraires : la construction des forages, le réseau, les latrines, la gouvernance. 2. Ressources en nature : matériels de foration, gestion des déchets, matériels et produits d'hygiène 3. Expertise additionnelle en ressources humaines : expérience et diplôme du personnel proposé etc.</p>	20

Other	Rentabilité : Au niveau des coûts liés au programme et des coûts administratifs imposés au Projet par rapport aux résultats livrables du projet. "Minimum de 70 % directement aux bénéficiaires et maximum de 30 % pour les coûts de personnel, d'administration et de support." Paramètres d'évaluation : • Coûts directs administratifs : (30%) 1. Coûts du personnel Support ; 2. Coûts de fonctionnement (bureaux, véhicules etc); • Coûts directs du Programme :(70%) 1. Coûts du personnel Programme ; 2. Coûts des activités.	10
Other	Politique de Protection contre l'Exploitation et Abus sexuel: L'instruction administrative sur la mise en œuvre des capacités PEAS des partenaires requiert que chaque partenaire ait des capacités d'inclure des mesures adéquates de prévention et d'atténuation des risques d'exploitation et d'abus sexuels (EAS) lors de la mise en œuvre de projets ou de programmes des Nations Unies, la capacité d'enquêter sur les allégations d'EAS contre son personnel ou ses sous-traitants et de prendre des mesures correctives lorsque l'EAS a eu lieu. Ainsi, le partenaire devra démontrer dans sa proposition, les éléments suivants : 1. Existence des capacités internes des mesures adéquates de prévention et d'atténuation des risques d'exploitation et d'abus sexuels (EAS) (Ex. politique, code de conduite etc.) 2. Procédure d'enquête existantes sur les allégations d'EAS contre son personnel ou ses sous-traitants 3. Listes des mesures correctives envisagées lorsque l'EAS est rapportée.	10
Other	Redevabilité envers la population affectée et engagement à travailler avec des associations locales / de réfugiés et de communautés hôtes : Le projet s'engage à promouvoir la redevabilité envers les populations affectées. Il intègre toutes les composantes du cadre de redevabilité édictées par les lignes directrices du HCR. 1. Le partenariat/collaboration avec des associations locales / de réfugiés 2. La participation et inclusion, 3. La communication et transparence 4. Le retour d'information et réponse aux personnes affectées L'apprentissage et l'adaptation à l'échelle de l'organisation	10
Other	Considérations de sécurité : capacité à opérer dans des conditions de sécurité du site du Projet/ou pays ainsi que l'existence et la fonctionnalité de politiques organisationnelles du partenaire, procédures et pratiques liées à la gestion des risques de sécurité Paramètres d'évaluation : Existence de procédures et pratiques liées à la gestion des risques de sécurité	5
Other	Le projet s'engage à promouvoir une politique de sauvegarde de l'enfant tout au long de sa mise en œuvre selon les standards de protection de l'enfant. Au regard du pourcentage très élevé d'enfants parmi la population en déplacement forcé dont les réfugiés. Le personnel des partenaires et / ou leurs sous-traitants devront respecter à travers des engagements clairement définis les droits des enfants et les traiter avec dignité, tout en mettant en œuvre des procédures pour prévenir tout travail d'enfant. Le partenaire devra veiller à ce que son personnel, toutes catégories confondues (employés, bénévoles, consultants...), leurs partenaires / sous-traitant (fournisseurs...), leurs opérations et leurs programmes ne nuisent pas aux enfants et ne les exposent pas à des risques de protection et de maltraitance. Il aura la responsabilité de signaler aux autorités/ structures compétentes en tenant compte de la confidentialité et de prendre des mesures pour répondre à toute préoccupation concernant la sécurité, la protection des enfants au sein des communautés dans lesquelles ses projets sont mis en œuvre.	5

10 Attachments

Description	URL
Clarification sur les zones cibles des différents projets, secteurs concern	Download the document here

Projet-Zone- L'Est: Renforcement de la résilience du système d'alimentation	Download the document here
Budget Proposal Template	Download the document here
Partner Declaration form	Download the document here

11 **Concept Note Template**

[Download the document here](#)

12 **For more information on this partnership opportunity, and to apply, please visit**

[UN Partner Portal](#)